

## MEMBRE ASSOCIÉ

Monsieur, Madame : .....

Représentant en sa qualité de : .....

La structure : .....

Dont les coordonnées sont : .....

.....

Pose sa candidature en tant que « MEMBRE ASSOCIÉ » auprès du Comité de la Randonnée Pédestre des Territoires d'Alsace pour l'année 2018. En contrepartie de sa cotisation de 45.00 € pour l'année 2018, il ou elle s'engage à respecter les termes ci-dessous rappelés. Le renouvellement est possible chaque année.

### 1/ Rappel des termes du règlement intérieur, article 1.2 Membres associés du comité de la Randonnée Pédestre des Territoires d'Alsace.

Le Comité convient de rechercher la collaboration de structures publiques ou privées, d'associations en relation avec la randonnée pédestre ou le tourisme, d'hébergeurs et de personnes physiques susceptibles de lui permettre de mieux faire connaître la randonnée pédestre dans toutes ses activités et d'en assurer la promotion sur les 2 départements alsaciens (Bas Rhin et Haut Rhin) .

Ces adhésions sont annuelles. Elles sont, sauf exceptions, soumises à une cotisation annuelle proposée par le Comité Directeur et validée en AG (Annexe 01 du RI).

En contrepartie de cette adhésion, le comité des Territoires d'Alsace propose les avantages suivants :

- Invitation à l'Assemblée Générale avec une voix consultative sauf pour les élections de personnes
- Envois périodiques d'informations, entre autres le journal du Comité des Territoires d'Alsace, avec possibilité d'y insérer une fois par an : le logo de l'entité, un texte et une photo sur 1/2 page. Le rédactionnel, le logo et la photo seront fournis (Word pour le texte et sous forme d'un fichier image, pour le logo et la photo) par le membre associé.
- Pour les structures publiques ou privées, affichage dans les encarts du site du comité des Territoires d'Alsace du logo du membre associé. Ce logo associé au lien du membre associé permettra le renvoi dans une fenêtre séparée. Au-dessus de ce logo, le nom du membre associé sera reproduit en écriture blanche sur fond rouge (1 ligne maximum). Un très court texte pourra aussi être inséré sur le côté du logo, sans toutefois dépasser cette hauteur. Chaque mois, une rotation des logos sera faite afin que chaque membre associé se retrouve en haut de colonne périodiquement.
- Pour les hébergeurs, une convention pour « établissement recommandé par la FFRandonnée Alsace » est en cours de préparation. L'hébergeur devra répondre à quelques critères pour pouvoir y adhérer et apposer l'autocollant correspondant. Reproduction du logo et des liens vers le site du membre associé sur la page : « Partenaires locaux » sur le site du comité des Territoires d'Alsace <http://alsace.ffrandonnee.fr> .

Les demandes sont examinées dans les mêmes conditions que pour les membres titulaires sur la base des documents suivants :

- Collectivités et organismes publics :
  - o Un simple courrier suffit à proposer leur adhésion comme membre associé du Comité dans les mêmes dispositions que ci-dessus.
- Associations, sociétés et personnes physiques
  - o Retour dument complété et signé du présent document accompagné des pièces justificatives ci-dessous
  - o Les associations doivent remettre leurs statuts et la composition du bureau de leur Comité Directeur
  - o Les sociétés doivent remettre une copie de leur Certificat d'inscription au Registre des Entreprises et des Établissements (SIREN)
  - o Les personnes physiques doivent justifier leur identité
  - o Il est précisé que le montant de leur cotisation annuelle ne peut pas être inférieur à celle des associations affiliées à la FFRandonnée

Fait à ..... Le     /     /2018

Pour le comité de la Randonnée Pédestre  
des Territoires d'Alsace

Pour le ..... (MEMBRE ASSOCIÉ) :

Le vice-président :  
Jean-Claude DAUSSY

Fonction  
Nom et Prénom :

Candidature de Membre Associé validé par le bureau du comité directeur le :     /     /2018